

## L'Officiel du Mardi

Expertise-comptable

717886

### La générosité, un art de vivre pour Ficorec



(1) Né à Marseille en 2007 d'une volonté commune de la Ville de Marseille et d'Emergence(s), association d'animation du Plie MPM Centre, ce dispositif permet de reconnaître, de valoriser et de faire progresser les entreprises dans leurs démarches citoyennes et responsables.

### A travers son fonds de dotation, ce cabinet d'expertise-comptable soutient de nombreuses associations humanitaires

Créé par le cabinet d'expertise-comptable, d'audit et de conseil Crowe Horwath Ficorec, le fonds de dotation « Ficorec Actions Solidarité » se fixe pour mission de soutenir les actions menées par les associations locales. Le 2 décembre dernier, au fort Ganteaume, à Marseille, il a participé à la soirée caritative organisée par l'Ajc Marseille Sport & Culture. Cette association propose d'intégrer les personnes en situation de handicap à travers de nombreuses activités sportives : judo, jiu-jitsu, bowling, football à 7, danse ou encore so-fit. L'événement a permis de collecter des fonds qui permettront de financer des actions visant à rapprocher les personnes handicapées et les personnes valides dans le cadre d'activités sportives et culturelles. Ainsi, les dons des nombreux partenaires de la soirée faciliteront la mise en œuvre d'un projet d'achat puis d'aménagement de la première salle d'accueil sportive et culturelle mêlant les deux populations.

**Des actions solidaires tout azimut**  
«Face aux difficultés rencontrées par certaines associations pour

mobiliser des moyens humains et financiers, les dirigeants du cabinet ont souhaité apporter plus que leur simple contribution personnelle. Crowe Horwath Ficorec s'attache à valoriser l'humain en privilégiant les compétences et la motivation des salariés comme moteur de performance. Depuis plusieurs années, le cabinet est engagé dans diverses démarches : responsable avec la labellisation Empl'itude (1), innovante à travers de nombreuses actions et outils, solidaire en adhérant au Pacte Mondial de l'Onu, ou encore culturelle en tant que membre des Mécènes du Sud », assure le cabinet dans un communiqué. Fort de 30 collaborateurs dont 5 experts-comptables, disposant de deux implantations régionales (Marseille et La Ciotat) et d'un bureau parisien, Ficorec est membre de Crowe Horwath France : un réseau de 22 cabinets et 64 bureaux (120 associés, 1200 collaborateurs pour un chiffre d'affaire de 102 M€ en 2016). En 2015 et 2016, plusieurs associations locales humanitaires ont bénéficié du soutien du fonds : Emmaüs, Petits Frères des pauvres, Restos du Cœur, Banque alimentaire, Samu Social, la Chrysalide... Ainsi, deux tonnes de légumes secs ont été livrés aux Restos du Cœur, 6000 conserves à la Banque alimentaire, une trentaine de sacs de vêtements et de jouets au Samu social, etc.

### VENTES AUX ENCHERES

722191

#### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

EN UN SEUL LOT DE VENTE

DE TROIS CHAMBRES DE SERVICE (LOTS N° 34 - 36 - 37) situées au sous-sol dépendant d'un immeuble en copropriété sis à MARSEILLE (13008), 36, rue Jean-Mermoz, quartier Périer.

Mise à prix : 28.000 euros

Visite le mardi 7 février 2017 de 11 h 00 à 12 h 00

ADJUDICATION LE JEUDI 16 FEVRIER 2017 à 9 h 30

à l'audience du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, Palais Monthyon, salle Borély, place Monthyon 13006 MARSEILLE.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Marseille.

#### RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

Au Cabinet de Maître Thomas D'JOURNO, avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.13.24.13.63 - f.hoffmann@pdgconseils.com TOUTS LES JOURS DE 10 H 00 à 12 H 00

#### EXCLUSIVEMENT :

Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Marseille, place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

722197

#### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans un ensemble immobilier sis à MARSEILLE (13010), 38, rue François-Mauriac, cadastré quartier Pont de Vivaux section 857 H n° 230 pour 46 a 83 ca. Sur le lot 131 : APPARTEMENT de type 2 de 36,68 m² au 3<sup>e</sup> étage dans le bâtiment B

Sur le lot 119 : EMPLACEMENT DE PARKING en surface

Sur le lot 120 : EMPLACEMENT DE PARKING en surface

Mise à prix : 10.000 euros

Visites : le mardi 7 février 2017 de 14 h 30 à 15 h 30

ADJUDICATION LE JEUDI 16 FEVRIER 2017 à 9 H 30 du matin

à l'audience du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, Palais Monthyon, Salle Borély, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un avocat inscrit au barreau de Marseille muni d'un chèque de banque de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros (caution bancaire irrévocable, le consulter), établi à l'ordre de M. le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Marseille.

#### RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Cabinet de Maître Stéphane AUTARD, avocat, 61, rue Saint-Jacques - 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.91.37.62.29 Ou consulter le cahier des conditions de la vente au Tribunal de Grande Instance de Marseille, Palais Monthyon, place Monthyon - 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

722206

#### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans une résidence Hôtelière sise à LA CIOTAT (13600), Résidence La Baie des Anges, lieudit Arène Cros, cadastrée quartier Le Liouquet, section 06 BO n° 127 pour 7 ha 7 a 30 ca.

Le lot n° 1664 : UN APPARTEMENT de 36,35 m² au rez-de-chaussée portant le numéro 08 sur le plan du rez-de-chaussée, composé de deux pièces principales.

Le lot n° 1634 : UN EMPLACEMENT DE PARKING EXTERIEUR au rez-de-chaussée portant le numéro P27.

Mise à prix : 10.000 euros

Visites : le mardi 7 février 2017 de 11 h à 12 h 00

ADJUDICATION LE JEUDI 16 FEVRIER 2017 à 9 H 30 du matin

à l'audience du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, Palais Monthyon, Salle Borély, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un avocat inscrit au barreau de Marseille muni d'un chèque de banque de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros (caution bancaire irrévocable, le consulter), établi à l'ordre de M. le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Marseille.

RENSEIGNEMENTS : Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Cabinet de Maître Stéphane AUTARD, avocat, 61, rue Saint-Jacques - 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.91.37.62.29 Ou consulter le cahier des conditions de la vente au Tribunal de Grande Instance de Marseille, Palais Monthyon, place Monthyon - 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

722427

#### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UNE MAISON A USAGE D'HABITATION ET DE COMMERCE de 147,89 m² élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et caves, avec cour sur le derrière, sise à MARSEILLE (13015), 202, Route Nationale de Saint-Antoine, cadastrée quartier Saint-Antoine 904, section B n° 37 pour une contenance de 1 a 17 ca.

Mise à prix : 50.000 euros

Visite le mardi 7 février 2017 de 14 h 30 à 15 h 30

ADJUDICATION LE JEUDI 16 FEVRIER 2017 à 9 h 30

à l'audience du juge de l'exécution au Tribunal de Grande Instance de Marseille, Palais Monthyon, salle Borély, place Monthyon 13006 MARSEILLE.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Marseille.

RENSEIGNEMENTS : Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente : Au Cabinet de Maître Thomas D'JOURNO, avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.13.24.13.63 - f.hoffmann@pdgconseils.com TOUTS LES JOURS DE 10 H 00 à 12 H 00 EXCLUSIVEMENT. Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Marseille, place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

723251

#### L'ETUDE DE PROVENCE

Sous le ministère de la SCP TULOUP ET JULLIEN

Commissaires-Priseurs

74 rue Alfred Curtel

13010 MARSEILLE

Tél : 04.96.110.110 - Fax : 04.96.110.111.

www.etudedeprovence.com - contact@etudedeprovence.com

ETUDE DE PROVENCE

74 RUE ALFRED CURTEL

13010 MARSEILLE Tél : 04 96 110 110

Sous le ministère de la SCP TULOUP ET JULLIEN

Suite à décision judiciaire

Mercredi 11 janvier 2017

9H30-Belle brocante, fond de maison, livres, etc.....  
14 H 30- Matériel professionnel, tableaux divers, mobilier ancien et de style....

Exposition le mardi de 14h30 à 18h

Ouverture de la salle le jour de la vente à 9h.

### ANNONCES LEGALES

721838

#### REPUBLIQUE FRANCAISE PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

#### AVIS D'ARRÊTÉ

APPLICABLE À LA SOCIÉTÉ GRTGAZ ET AUTORISANT UN ABAISSEMENT DE PRESSION MAXIMALE EN SERVICE DE CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL SUR LE RÉSEAU DE CANALISATIONS DE TRANSPORT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Par arrêté n°2016-483 G du 26 décembre 2016, le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la Zone de Défense Sud, préfet des Bouches-du-Rhône a autorisé l'abaissement de Pression Maximale en Service de canalisations de transport de gaz naturel sur le réseau de canalisations de transport des Bouches-du-Rhône, ouvrage exploité par la société GRTGaz territoire Rhône Méditerranée, dont le siège social est situé : 33 rue Pétrequin, BP 6407, 69413 Lyon cedex 06.

L'exploitation sera conduite en conformité avec les prescriptions du présent arrêté, dont une copie peut être consultée en :

- Mairies d'Aubagne, Bouc-Bel-Air, Carnoux-en-Provence, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Les Pennes-Mirabeau, Marignane, Marseille, Rognac, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons et Vitrolles ;

- Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Direction des collectivités locales, de l'utilité publique et de l'environnement  
Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux  
4ème étage - porte 426  
Boulevard Paul Peytral  
13282 Marseille cedex 20

Marseille, le 27 décembre 2016

721883

#### REPUBLIQUE FRANCAISE PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

#### AVIS D'ARRÊTÉ

APPLICABLE À LA SOCIÉTÉ GRTGAZ ET AUTORISANT UN ABAISSEMENT DE PRESSION MAXIMALE EN SERVICE DE CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL SUR LE BRANCHEMENT D'INTERFACE ENTRE LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE GRTGAZ ET LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ DE GRDF À BOUC-BEL-AIR

Par arrêté n°2016-482 G du 26 décembre 2016, le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la Zone de Défense Sud, préfet des Bouches-du-Rhône a autorisé l'abaissement de la Pression Maximale en Service de canalisation de transport de gaz naturel sur le branchement d'interface entre le réseau de transport de GRTGaz et le réseau de distribution de gaz de GRDF sur le territoire de la commune de Bouc-Bel-Air, ouvrage exploité par la société GRTGaz territoire Rhône Méditerranée, dont le siège social est situé : 33 rue Pétrequin, BP 6407, 69413 Lyon cedex 06.

L'exploitation sera conduite en conformité avec les prescriptions du présent arrêté, dont une copie peut être consultée en :

- Mairie de Bouc-Bel-Air ;  
- Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Direction des collectivités locales, de l'utilité publique et de l'environnement  
Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux  
4ème étage - porte 426  
Boulevard Paul Peytral  
13282 Marseille cedex 20

Marseille, le 27 décembre 2016

722480

#### REPUBLIQUE FRANCAISE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

#### AVIS D'AUTORISATION PRÉFECTORALE

Par arrêté en date du 4 janvier 2017 le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône a autorisé, au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, la Société ESCOTA à procéder aux travaux d'élargissement de l'autoroute A52 sur la section Pas de Trets - Pont de l'Étoile sur le territoire des communes de Peypin, La Destrousse, La Bouilladisse, Auriol et Roquevaire.

En vue de l'information du public, cet acte sera affiché pendant un mois au moins en mairies de Peypin (13124), La Destrousse (13112), La Bouilladisse (13720), Auriol (13390) et Roquevaire (13360).

Un dossier sur l'opération autorisée sera mis à la disposition du public dans les mairies précitées ainsi qu'à la Préfecture des Bouches-du-Rhône (Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux - Place Félix Baret - 13282 Marseille cedex 06) pendant deux mois à compter de la publication de l'arrêté d'autorisation.

Marseille, le 5 janvier 2017

Pour le Préfet

Le Chef de Bureau

signé

Gilles BERTOTHY